

DÉLIBÉRATION

ACCUSÉ DE RECEPTION DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ

Urbanisme
Copie PL

DÉLIBÉRATION :

Date de transmission de l'acte : 09/02/2012
Date de réception de l'accusé de réception : 09/02/2012
Numéro de l'acte : 2012020708DEL
Identifiant unique de l'acte : 081-218100659-20120207-2012020708DEL-DE
Date de décision : 07/02/2012



AUTRES PIÈCES :

Castres le : 13.02.2012
à M. LE SOUS PRÉFET Pièce : Dossier de modification n°5 Nombre : 6

Reçues par M. le SOUS PRÉFET DE CASTRES le : 14.02.2012

Retour le : 01.03.2012
Publiées le : 08.02.2012

	Diffusion	Pièce	Nombre
Service Principal	Urbanisme	Délibération	1
		Dossier de modification n°5	1
	Pour diffusion et suite à donner		
Autres services	Secrétariat général	Délibération - AR Dossier de modification n°5	2 - 2 1

Diffusion extérieure :

2 exemplaires retournés par la Sous-préfecture.

*Notifiée au service Urbanisme
le 5/03/12. AS*

DCM 07.02.12

8 - URBANISME – PLAN LOCAL D'URBANISME – APPROBATION DU DOSSIER DE MODIFICATION N°5

Castres, le 1er mars 2012

VILLE
DE
CASTRES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Convocation : 01.02.12
Affichage : 01.02.12
Conseillers en exercice : 43



	1 à 4	5 à 6	7	8 à la fin
Présents	35	37	39	38
Procuration	6	6	4	5
Votants	41	43	43	43

MAIRIE DE CASTRES

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 7 FEVRIER 2012 A 18 HEURES

Président : M. Pascal BUGIS

Étaient présents : M. Pascal BUGIS, Mme Brigitte LAQUAIS, M. Xavier BORIES, Mme Jeanne-Marie CERQUEIRA, M. Jacques THOUROUDE, Mme Michèle GALISSARD, M. Gérard PECH, Mme Laurence MUDET, M. Henri PISTRE, Mme Suzanne GILLET, M. Jean-Pierre PARIS, M. Guy LLOPART, M. Guy DELBREIL, Mme Fabienne LÉVÊQUE, M. Michel SABLAYROLLES, Mme Danielle MESSÉAN DE SÉLORGES, M. Philippe LEROUX, M. Pierre FABRE, Mme Geneviève AMEN, Mme Catherine COLOMBIÉ-DESPLAS, Melle Christine DAUZATS, Mme Baya ALGAY, M. Daniel CALLEJON, Mme Fabienne FRAGIACOMO, M. Jean-Philippe AUDOUY (procuration à M. FABRE jusqu'à la délib n° 6), Mme Nathalie de VILLENEUVE, Mme Sabrina REFFÉ (procuration à M. BORIES jusqu'à la délib n° 6), M. Arnaud BOUSQUET (à partir de la délib n° 5), M. Yoan BASTOS, Mme Monique MAYNADIER, M. Philippe GUERINEAU (procuration à Melle ROUQUETTE à partir de la délib n° 8), M. André MARTINEZ, Mme Martine MORON, M. Robert GOURJADE, Melle Géraldine ROUQUETTE, Mme Nicole JEANROT, M. Philippe FOLLIOU (à partir de la délib n° 5), Mme Nathalie BALZAN, Mme Catherine MULLER.

Étaient absents :

Procuration à :

M. Patrice BUFFET.....Mme Brigitte LAQUAIS
M. Kader KHABEZ.....M. Jacques THOUROUDE
Melle Delphine SERRA.....M. Daniel CALLEJON
M. Jacques MESTREMme Nicole JEANROT

Secrétaire de séance : M. Xavier BORIES

8 - URBANISME – PLAN LOCAL D'URBANISME – APPROBATION DU DOSSIER DE MODIFICATION N°5

Rapporteur : M. BORIES

L'arrêté municipal du 11 avril 2011 porte sur la prescription de l'enquête publique liée à la modification N°5 du Plan Local d'Urbanisme.

Ce dossier de modification a été élaboré conformément aux dispositions de l'article L.123-13 du Code de l'urbanisme en vue de :

- permettre le réaménagement de l'îlot Gambetta (ancien hôpital) en créant un nouveau secteur UAa faisant l'objet de règles particulières mentionnées aux articles UA 8, 10 et 12 du règlement du P.L.U. ;
- rectifier les dispositions réglementaires en matière d'assainissement des eaux usées qui imposaient notamment jusque-là une superficie minimale des terrains constructibles (2000 m² et 2500m²) en zones non équipées d'assainissement collectif (zones 1AUH, A et N) : Ces modifications sont effectuées pour assurer une meilleure cohérence du P.L.U. avec le Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.) du Pays d'Autan approuvé le 24 janvier 2011 et plus globalement avec le contexte réglementaire en vigueur qui préconise la densification du tissu urbain et la limitation de la consommation de l'espace ;
- supprimer les emplacements réservés n°18, 19 et 21 devenus obsolètes suite à la définition des orientations d'aménagement de la zone 2AU de Beaumont lors de la modification n°3 du P.L.U. ;
- modifier de manière mineure le règlement de la zone N (secteur Nh) afin de l'harmoniser avec celui de la zone 1AUH au sujet des groupes d'habitations.

Après notification aux personnes publiques associées par lettre du 23 mars 2011, le dossier a été soumis, par arrêté du Maire en date du 11 avril 2011, à enquête publique du 18 mai au 21 juin inclus soit 35 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable dans son rapport d'enquête publique du 11 juillet 2011, reçu en Mairie le 23 juillet 2011.

Ce projet de modification peut être ainsi approuvé.

Conformément aux dispositions des articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et d'une mention insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans ce département. Elle sera, en outre publiée au recueil des actes administratifs de la Commune. Elle sera exécutoire à compter de sa transmission en Préfecture et de l'accomplissement des formalités de publicité ci-dessus.

En application de l'article L 123-10 du Code de l'urbanisme, la modification N°5 du Plan Local d'Urbanisme est tenue à la disposition du public en mairie.

En conséquence, je vous propose :

- d'approuver la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme.

Pour extrait conforme,
LE MAIRE



Pascal BUGIS

Reçu par M. le Sous-Préfet
de CASTRES
le 09 FEV. 2012
Publié par affichage
le 08 FEV. 2012